



Calendrier

Dates	Activités	Lieu	horaire	Accessibilité
Octobre 2009				
Mardi 06.10	Réunion de rentrée	Salle Polyvalente	20 h	
Mercredi 14.10	Permanence rencontre		local 17 h 30	
Lundi 19.10	Réunion information pour débutants		local 17 h 30	
Mercredi 21.10	Paléo - Lecture d'actes		local 17 h 30	
Mercredi 28.10	Permanence rencontre		local 17 h 30	
Novembre 2009				
Mercredi 04.11	Informatique		local 17 h 30	
Vendredi 06.11	Exposé par Alban Levet sur les Archives Municipales de St Jean et présentation de la médiathèque	Salle Polyvalente	20 h	
Lundi 09.11	Réunion information pour débutants		local 17 h 30	
Mardi 10.11	Relevé d'actes		local 17 h 30	
Mercredi 18.11	Paléo - lecture d'actes		local 17 h 30	
Mercredi 25.11	Permanence rencontre		local 17 h 30	
Décembre 2009				
Mardi 1er.12	par M. Molliex d'albertville) La psycho généalogie	Salle Polyvalente	20 h	
Mercredi 04.12	Informatique		local 17 h 30	

REUNION DE BUREAU DU 29 septembre

Présents : Jean Marc Dufrenoy ; Mme Stasia ; Jean Salle ; Désiré Marcellin ; Jeannot Truchet ; Serge Michel ; Dominique Bois

Excusés : Jo Duc ; Geneviève Mollaret ; Pierre Blazy ; Marie Françoise Berthet

Adhérents :

Depuis 2 ans, nous n'avons pas de nouveaux adhérents locaux ; les nouvelles adhésions sont extérieures à la vallée.

Effectif : en 2006 : 231

2007 : 213

2008 : 220

Conférences (1er mardi du mois à 20 heures)

6/10 : réunion de rentrée.

6/11 : prévue le mardi elle aura lieu le vendredi 6 novembre Alban Levet viendra nous parler des archives municipales de St Jean de Maurienne. Il sera accompagné par Madame Stein qui nous présentera la médiathèque (ouverture le 13/10).

1/12 : la psycho généalogie par Monsieur Molliex d'Albertville.

Il faudrait que des membres de Maurienne Généalogie interviennent pour les conférences.

Calendrier :

Il n'a pas changé : 1^{er} mercredi du mois : informatique
2^{ème} : relevé d'actes
3^{ème} : paléo
4^{ème} : permanence

Jo Duc prévoit une réunion de débutants

le lundi 19 octobre à 17 h 30.

En fonction de la demande des futurs adhérents, ou de ceux qui le désirent parmi les anciens, il établira un calendrier de rencontres probablement comme par le passé le lundi tous les 15 jours à 17 h 30 au local

150^{ème} anniversaire :

C'est l'ACA de chaque canton qui pilote l'opération. Il y aura 6 manifestations : une par canton, qui s'échelonnent de fin mars à mi juin. 4 thèmes sont retenus : migration ; gastronomie ; histoire et musique. Le projet final aura lieu à St Jean sur 2 jours (sam/dim) en juin.

Maurienne Généalogie travaille sur les recensements de 1858. Celui de St Jean est fini. D'autres sont soit finis, soit en cours : St Julien, Valloire, Bramans, St Sorlin.

Étant donné le peu de recensements de 1858 existant, Maurienne Généalogie va dépouiller les recensements de 1876 qui existent pour toutes les communes et qui sont en ligne sur sabaudia.

Il est prévu de présenter les travaux sous 3 formes :

Conférence + diaporama ; panneaux ; livre.

Le financement se fera soit par autofinancement c'est à dire on édite et on vend la production, soit par une demande d'aide au canton. .

Forum 2010 :

Le 14 août 2009, les présidents des 3 associations savoyardes (AREDES, CGS, MG) se sont réunis pour créer l'UAGPS. Le président est M. Dubrulle (AREDES), les 2 vice présidents sont les présidents de CGS et de MG, le trésorier fait parti du CGS, le secrétaire de MG (M.Blazy) et le logisticien de l'AREDES.

Les statuts de cette nouvelle association ont été déposés.

Elle ne sera pas dissoute après le forum car il est prévu des rencontres entre les 3 associations.

1303 – * Déclaration à la préfecture de la Savoie. UNION DES ASSOCIATIONS GENEALOGIQUES DES PAYS DE SAVOIE (UAGPS). *Objet*: organiser des manifestations communes, à savoir journées généalogiques, rencontres généalogiques, forums et conférences ayant trait à la généalogie et à l'histoire des pays de Savoie. *Siège social*: 188, rue du Nivolet, 73230 Saint-Alban-Leysse. *Date de la déclaration*: 17 août 2009.

Numérisation des archives départementales :

Une journée de formation à la prise de photos sera programmée par les archives.

Site Internet :

Nous avons acheté un nouveau logiciel très performant : Adobe Dreamweaver.

Abonnement revues:

Nous sommes abonnés à 4 revues : 2 ne seront pas renouvelés : « généalogie magazine » et « le petit villarin ». Nous continuerons l'abonnement à « la revue française de généalogie » et à « votre généalogie » et nous prendrons un nouvel abonnement «généatique info ».

Divers :

Le 17/10 réunion du CEGRA à Seyssinet Pariset.

D Bois

PROJET 150ème anniversaire 2010

Recensement en cours 1858 ou 1876

Il est temps de faire le point sur les travaux en cours concernant les relevés des recensements de 1858 ou 1876, voir 1848.

En effet comme celui de 1858 ne concerne que quelques communes, nous avons "orienté" les sociétaires vers celui de 1876 qui présente l'avantage d'être exhaustif et d'être en ligne via le site des Archives Départementales de la Savoie, Sabaudia. On peut donc se connecter et faire le relevé en ligne pour une somme modique. J'ai déjà reçu un certain nombre de relevés, je voudrais connaître ceux en cours et/ou ceux que vous envisagez de faire (quels villages ?, dates ?).

Il y a encore beaucoup de communes à relever, mais il est encore possible de commencer. Pour ceux qui m'auront déjà répondu suite à mon mail à la lecture de cet article, il est inutile de me répondre à nouveau. Il serait souhaitable que les travaux de relevés soient terminés pour la fin 2009 au plus tard, sans quoi ils ne pourraient être présentés lors des différentes manifestations, qui rappelons le vont s'échelonner de mars à juin 2010.

J'attends donc de vos nouvelles, rapides si possible, et vous retournerai l'état d'avancement des travaux dès que j'aurai recueilli un maximum d'information. Je vous joindrai éventuellement aussi le masque de saisie type pour les relevés de 1858 ou 1876.

J.M Dufreney

Un étrange mariage

Le 28 décembre 1801, le curé de Saint-Jean d'Arves, chanoine de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, reçoit Claude, fils des défunts conjoints Balthazar Lambert, âgé de 61 ans, et Jeanne Brun, et Jeanne-Marie d'environ 40 ans, fille des conjoints le défunt Jean-Pierre Bellet et Jeanne Lambert, sœur du dit Claude, qui lui présentent une supplique adressée au pape Pie VII pour obtenir dispense du second degré de consanguinité mixte avec le premier.

Le pape a donné son accord, par lettre datée du 21 décembre 1801, et le curé lit toute la lettre rédigée en latin comme il se doit.

Le curé convoque donc des témoins pour s'assurer que les suppliants ont bien dit la vérité. Mais Claude Lambert a "roulé" pendant plusieurs années en France et dans d'autres pays pour son commerce, il lui faut donc prouver qu'il est libre en fait de mariage. Or le seul témoin vivant est son frère Jean-Baptiste, qui est infirme et ne peut se déplacer. De plus Claude affirme qu'il n'a pas quitté le pays depuis plus de dix ans.

Le curé demande donc aux suppliants de prêter serment sur les Saintes Ecritures, en leur représentant l'importance d'un tel acte et les peines qu'encourent les parjures tant en ce monde que dans l'autre.

Puis le curé interroge les témoins : ceux-ci affirment bien connaître les futurs époux et révèlent que *"la dite Jeanne-Marie, future épouse, a eu il y a environ sept ans une fille qui s'appelle Jeanne, que tout le monde dit qu'elle est la fille du dit Claude et que ce dernier reconnaît lui appartenir"*. Ils donnent ensuite le détail des biens qui appartiennent aux deux frères Jean-Baptiste et Claude, situés près du hameau du Poingt et évalués à environ trois mille livres de Piémont, ce qui ne représente pas une grosse somme.

Quant à la future épouse, elle est "absolument pauvre, est presque toujours demeurée dans la maison de son oncle, maintenue d'abord par charité, puis devenue grande, en qualité de servante. Elle souffre de douleurs diverses et ne peut plus guère travailler., en conséquence, si elle n'épousait pas son dit oncle, elle pourrait être réduite à la mendicité parce qu'elle n'a aucune dot et que ses oncles seraient embarrassés de lui payer les salaires qu'ils lui doivent, d'autant plus qu'outre la modicité de leur patrimoine, son oncle Jean-Baptiste, âgé d'environ 71 ans, est impotent et que Claude, âgé de 61 ans, est si usé « qu'il est incapable de travailler ».

Ils déclarent encore que "les postulants ont voulu se faire passer pour avoir été mariés par un des deux prêtres catholiques qui sont demeurés cachés dans les environs, mais les gens sensés ne l'ont jamais cru... Ils ajoutent avoir entendu dire que quelques membres de la ci-devant municipalité sont allés chez Claude pour obliger la dite Jeanne-Marie à se séparer de son oncle. Ils déposent que le futur mariage fera cesser le scandale qu'occasionne leur cohabitation et que ce sera un grand service pour la fille illégitime, qui par là sera lavée de la tache d'infamie que lui donne sa naissance..."

"Si le mariage se fait, ajoutent-ils encore, ce sera un grand bien pour cette famille, car les futurs époux pourront plus facilement se procurer le nécessaire à la vie, alimenter leur fille et lui donner une éducation chrétienne, ainsi qu'ils ont déjà commencé à le faire en la faisant aller à l'école et en lui faisant apprendre son catéchisme"

Ils disent enfin "qu'il y a près de douze ans que le futur époux demeure continuellement dans cette paroisse et qu'ils n'ont jamais entendu dire qu'il ait contracté mariage ailleurs, ni même qu'il eut promis aucune fille, sauf la Jeanne-Marie qu'il a l'intention d'épouser."

Il reste au curé à se rendre au domicile de Jean-Baptiste Lambert pour qu'il confirme que son frère est "libre en fait de mariage, parce qu'il a presque toujours "roulé" avec lui, qu'à la vérité il y avait eu, il y a déjà bon nombre d'années, une fille de l'Agenais qui avait cru qu'il l'aurait épousée, mais que lui ayant écrit qu'il se trouvait ici, il ne pensait plus à elle et qu'ainsi, elle pouvait prendre tout autre parti qu'elle jugerait à propos, et qu'en conséquence, cette fille s'était mariée avec un autre."

Le curé en conclut que rien n'empêche qu'il exécute la décision papale, mais dans les conditions suivantes :

Pour réparation du scandale, il exige que les futurs époux se séparent, Jeanne-Marie se retirant au Villaret chez sa mère, à une demi-heure du Poingt où habite Claude.

Puis il ordonne que pendant la première année de leur mariage, ils se confessent une fois par mois, ils récitent des psaumes dans la chapelle de leur hameau, lors des fêtes de l'église. En outre, que pendant les trois premières années, ils donnent aux pauvres bled, seigle et orge, le vendredi saint, dans la mesure où ils le pourront".

Enfin il "juge à propos que leur séparation durera seulement vingt-quatre jours, tous les habitants étant informés qu'ils n'habitent plus ensemble."

Le 19 janvier 1802, le mariage peut donc avoir lieu.,

Pour que tout le monde voit et sache amplement que la fille sort de chez sa mère pour se marier, déclare le curé, je me suis transporté au village du Villaret où elle habite avec sa mère, depuis qu'elle est séparée de son oncle, et sur les huit heures du matin, j'ai donné dans la chapelle Sainte-Barbe la bénédiction nuptiale aux susdits Claude Lambert et à la Jeanne-Marie Bellet et par le dit mariage, leur fille Jeanne devient légitime."

Le tout signé Jean Gilbert-Collet, curé de Saint-Jean d'Arves.

Relevé par Mme Gisèle Roche Golopini

Cours pour débutants

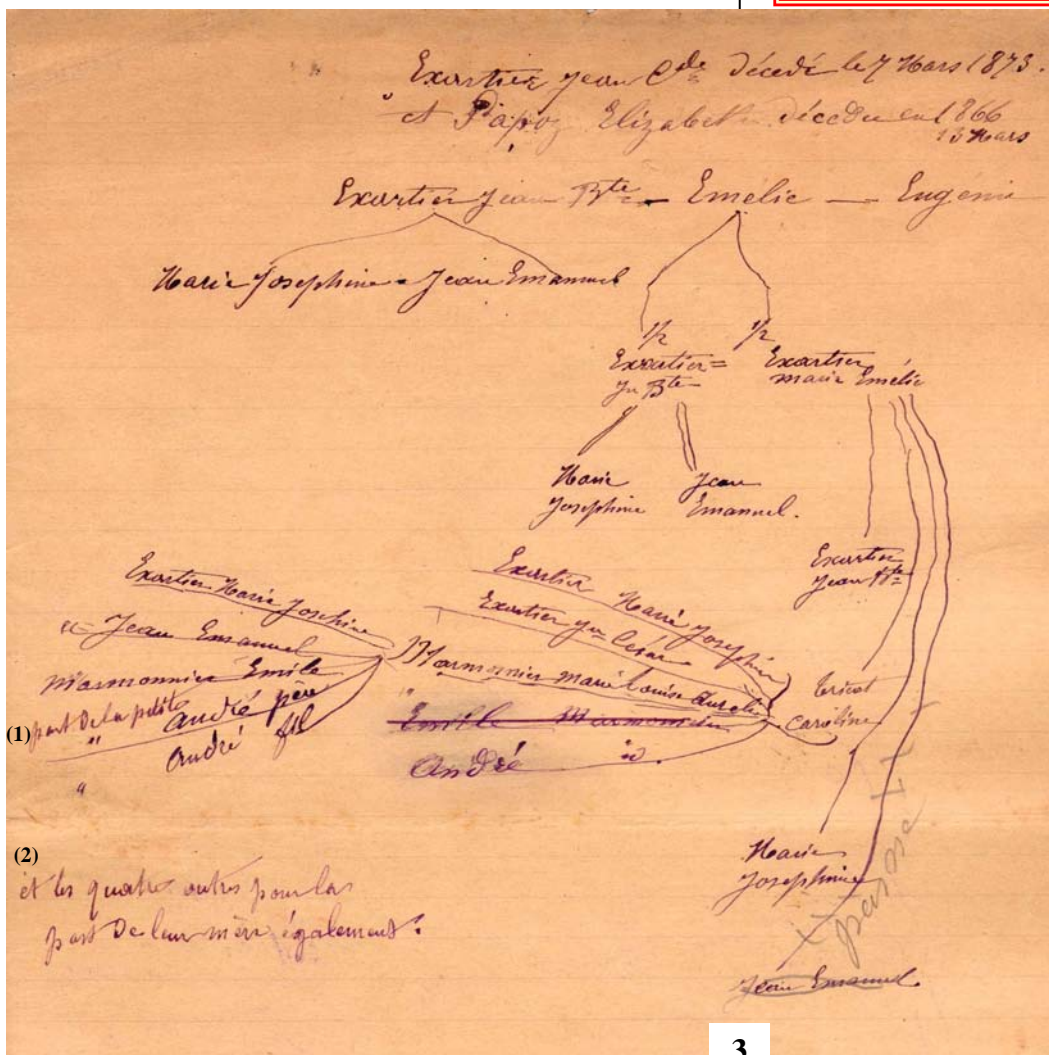
Maurienne Généalogie invite tous ceux qui désirent débiter leur généalogie, ou trouver des compléments à leurs premières recherches à faire connaissance avec notre association : son fonctionnement, ses méthodes de travail, l'état-civil, Internet, etc . . .

19 octobre à 17 h 30

Rendez vous au local de l'association au sous – sol du bâtiment communal situé derrière l'église au Chef-lieu de Villargondran.

Faites le savoir aux personnes de votre entourage susceptibles d'être intéressées.

Jo Duc



Quand nos aïeux faisaient leur arbre généalogique !

Cet arbre avait une autre fonction que celle qui nous passionne aujourd'hui.

En effet il avait pour but de bien signifier la composition de la famille afin d'aider le notaire dans les partages ou successions.

On voit sur ce document les mentions :

- (1) « part de la petite André »
- (2) « et les quatre autres pour la part de leur mère également »

Jo Duc

Au sujet des relevés . . .

Cinq nouvelles communes ont été complétées ou ajoutées et sont maintenant disponibles en version papier, soit environ 17 000 nouveaux actes de naissance.

Ces relevés sont aussi consultables au local. Ils ne sont pas pour l'instant en ligne sur Généabank.

En voici le détail :

NAISSANCES

Réf	Nbre Actes	Communes	An-née	An-née	Nbre Pge	Vente adhère	Vente public
7404	1594	Fontcouverte 3	1800	1837	29	10.70	13.90
7404	3809	Villargondran	1648	1930	69	24.00	31.20
7404	4432	Montgilbert	1648	1909	80	28.00	36.30
7404	3175	Termignon 1	1656	1750	57	19.40	25.20
7405	4292	Termignon 2	1751	1900	77	26.20	34.00
7405	1536	Montvernier 2	1801	1905	28	10.30	13.40

Les relevés d'état-civil marquent en ce moment une pause car nous concentrons nos efforts sur les recensements de 1858/1876.

La liste récapitulative est jointe à ce flash infos.

Le règlement des recueils se fait à réception de la facture, car ceux qui ont fait, ou font du dépouillement, bénéficient d'une réduction du tarif. De même pour ceux qui veulent acquérir un complément d'un recueil déjà édité.

Renseignements, commande et règlement auprès de J Duc
Duc-joseph@wanadoo.fr ou tél 04 79 59 80 83

J.Duc.

On nous communique:

Je reçois ce courriel qu'avec plaisir je vous transmets.

Bonjour !

Si vous en avez la possibilité, merci d'insérer dans votre revue ou de faire connaître à vos adhérents l'annonce suivante :

"Un manuscrit latin à déchiffrer ?

(actes d'état civil, actes de notaire, comptes fiscaux, documents juridiques ou seigneuriaux etc.).

Envoyez-moi la reproduction par photocopie ou par courrier électronique et j'en assure gratuitement et bénévolement, à titre d'entraide généalogique, la transcription et la traduction."

Cordialement.

Michel EMERICH 35 rue du Maréchal-Joffre 78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél. et fax : 01-34-51-27-31
michelemerich@free.fr

Adhérent du Centre généalogique de Savoie

En Bourgogne avant la révolution:

LES SAVOYARDS INDESIRABLES

Les registres des délibérations de Beaune (Côte d'Or) contiennent de curieuses délibérations relatives aux savoyards...

Voici celle prise le dimanche 6 octobre 1669:

"Par la négligence des portiers et du bedeau, l'on avait laissé entrer une telle quantité de savoyards, ramoneurs de cheminées, que les rues en étaient remplies, et que même ils mendient journellement au préjudice des pauvres de la ville (sic !). Ces Messieurs de la Chambre ont délibéré que l'on n'en souffrira que la quantité de douze qui, à cet effet, seront choisis et auront billet du secrétaire (de la mairie,) de pouvoir travailler en cette ville et que tous les autres seront mis dehors par les dits bedeaux avec défense aux habitants de leur donner asile ni retraite à peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants".

(signé Bérardier, maire, et François Virely, syndic et procureur)

Chaque commune bourguignonne de quelque importance devait s'occuper de ses "pauvres" et tolérer un minimum de pauvres gens venus de l'extérieur, notamment de la Savoie ! Cette décision intervient aussitôt après une série de mesures contre des "casseurs" comme on dirait aujourd'hui, des "gens qui cassaient à coups de marteau et de pierres les fenêtres et les bancs", d'où "interdiction aux hôteliers, pâtisseries et cabaretiers de les recevoir dans leurs maisons ni de leur donner à boire et à manger".

F Tracq

Rameaux Savoisiens n° 30 de février 2001

Citation

« Chercher ses racines, c'est au fond se chercher soi-même : qui suis-je ? Quels sont les ancêtres qui m'ont fait tel que je suis ? Des noms d'abord, des dates, quelques photos jaunies ou, avec plus de chance, un testament, une lettre. »

Claude Levi-Strauss

Flash Infos

Je vous rappelle que le « flash infos » est édité tous les débuts de mois, et qu'il est expédié:

soit par la poste,
soit par internet.

- si le 15 du mois vous n'avez rien reçu, c'est qu'il y a un problème. n'hésitez pas à me le réclamer.
- si vous avez des ennuis avec internet, un petit coup de fil, et je vous l'envoie par la poste..

De même :

- ceux qui le désirent peuvent me demander de faire un essai pour recevoir le flash par internet.
- Si vous recevez votre flash par la poste, vous pouvez également le recevoir par internet, il suffit de me le préciser.

J Duc